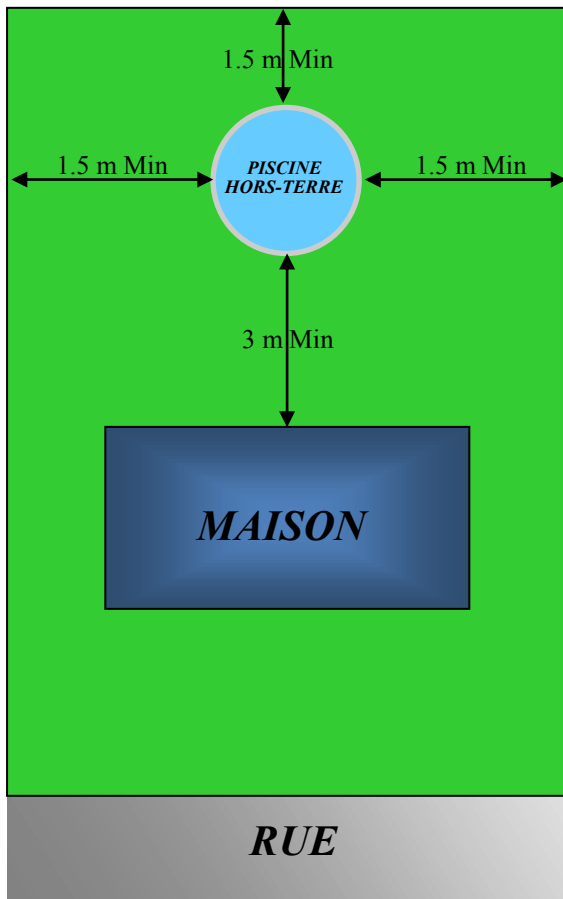


Normes pour piscine résidentielle

VOUS DEVEZ VOUS PROCURER UN PERMIS À LA MUNICIPALITÉ



Les données qui apparaissent dans ce document sont extraites du règlement 313-1992 de la Municipalité de Saint-Paul. Toutefois, il est à noter que ce résumé ne remplace pas le règlement municipal.

Implantation

Les piscines sont permises dans les cours latérales et arrière.

Toute piscine hors-terre ou démontable doit être située à au moins 1,5 mètre (4 pi 11 po) de distance de toute ligne de propriété.

Toute piscine hors-terre ou démontable doit être située à une distance minimale de 3 mètres (9 pi 10 po) du bâtiment principal.

Municipalité de
Saint-Paul



TENAX et ARDENS

18 boulevard Brassard

Saint-Paul, Qc.

JOK 3E0

T: (450)-759-4040 p. 232

F: (450)-759-6396

*** IMPORTANT ***

Normes concernant le contrôle de l'accès :

Une piscine hors-terre, d'une hauteur moindre que 1,20 mètre (4 pi), doit être protégée par une clôture d'une hauteur minimum de 1,20 mètre (4 pi) :

- La clôture ne doit pas avoir d'ouverture permettant le passage d'un objet sphérique de 100 mm (4 po) ou plus de diamètre;
- La clôture ne doit pas comporter d'éléments, de supports ou d'ouvertures qui permettent de l'escalader;
- La clôture doit être munie d'un dispositif permettant la fermeture automatique et le verrouillage de la porte ;
- Une haie n'est pas une clôture.

Matériaux de la clôture :

La clôture doit être solidement fixée au sol, elle doit être conçue pour éviter toute blessure et elle doit être construite avec les matériaux suivants :

- Clôture en bois fabriquée avec des matériaux planés, peints ou traités
- Clôture de fer ornemental
- Clôture de type « frost » galvanisée et/ou plastifiée.

Échelle, escalier et terrasse :

Ces dispositifs d'accès pour les piscines hors-terre doivent être amovibles ou conçus de manière à empêcher l'accès à la piscine en dehors de la période d'utilisation.

PRÉVENEZ LES ACCIDENTS

Installez votre filtreur à plus de 1 mètre (3 pi 3-1/2 po) de la piscine hors terre afin d'éviter qu'un enfant ne l'utilise comme marchepied pour accéder à l'eau.

Ne laissez jamais de jeunes enfants sans surveillance, ne serait-ce que quelques instants.

Ayez en tout temps à portée de la main un téléphone sans fil et de l'équipement de sauvetage tel qu'une bouée ou une perche non conductrice.

TRAVAUX EN COURS

Pendant la durée des travaux, il est important de prévoir des mesures temporaires visant à contrôler l'accès à la piscine.

NOTE: CES NORMES SONT À TITRE D'INFORMATION: POUR TOUTE INTERPRÉTATION, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU RÈGLEMENT 313-1992 QUI A PRÉSÉANCE.

DEMANDE DE PERMIS POUR PISCINE HORS-TERRE

Identification :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Emplacement visé par la demande :

Entrepreneur :

Nom :

Coordonnées :

Valeur des travaux :

SIGNATURE :

DATE :

Information du projet :

- Piscine hors-terre
- Piscine démontable
- Spa d'une capacité de 2000 litres ou plus

Diamètre de la piscine :

Hauteur de la piscine :

Localisation :

- Cour latérale
- Cour arrière

Accès à la piscine :

- Terrasse attachée à la résidence
- Terrasse indépendante
- Échelle sécurisée

DOCUMENTS À JOINDRE

Croquis de la localisation de la piscine

Vous pouvez utiliser une copie du certificat de localisation de votre propriété en indiquant :

- L'emplacement de la piscine, du filtreur et de son accès
- La distance des limites de votre propriété
- La distance du bâtiment principal
- La distance des autres bâtiments (remises / garage)
- Les dimensions de la piscine

Coût du permis
20 \$

Municipalité de
Saint-Paul



18 boulevard Brassard

Saint-Paul, Qc.

JOK 3EO

T: (450)-759-4040 p. 232

F: (450)-759-6396

NOTE: CES NORMES SONT À TITRE D'INFORMATION. POUR TOUTE INTERPRÉTATION, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU RÈGLEMENT 313-1992 QUI A PRÉSÉANCE.